

JUSTICE : Normandie : Un homme condamné pour avoir pointé une arme sur un élève « bruyant » dans une cour d'école

Un homme qui avait pointé une arme de type airsoft sur un enfant qu'il jugeait « trop bruyant » vient d'être condamné à de la prison avec sursis

Clément François

- Un homme habitant Grand-Celland a été condamné à six mois de prison avec sursis pour avoir pointé une arme airsoft vers des enfants dans la cour de l'école primaire depuis sa fenêtre, agacé par le bruit lors de la pause du midi le 23 septembre dernier.
- Le procureur a qualifié les faits de « violence aggravée par deux circonstances - aux abords d'un établissement scolaire et avec usage ou menace d'une arme », et l'homme s'est vu interdire de détenir une arme pendant trois ans et de se rendre dans la commune.
- Une cellule psychologique a été mise en place et les équipes ainsi que les parents essayent avant tout de « dédramatiser la situation » après cet incident qui a choqué la petite commune de 595 habitants.





L'homme qui avait pointé une arme en direction d'un écolier vient d'être condamné ce vendredi.

SYSPEO/SIPA

Au tribunal de [Coutances](#) ([Normandie](#)) était jugé ce vendredi un homme accusé d'avoir pointé une [arme](#) sur un enfant qui se trouvait dans une cour d'école. Il a été condamné à six mois de [prison](#) avec sursis, l'interdiction de détenir ou de porter une arme durant trois ans et de se rendre dans la commune où se sont passés les faits, rapporte [Ici Cotentin](#).

C'est dans la petite ville de Grand-Celland, 595 habitants, que le condamné habite, juste à côté de l'école primaire de la Cabane Fleurie. Le 23 septembre dernier, agacé par le bruit venant de la cour de récréation lors de la pause du midi, il pointe, depuis sa fenêtre, une arme de type airsoft en direction des enfants.

Un choc dans la commune

Alertées par les écoliers, les équipes pédagogiques mettent aussitôt à l'abri les enfants avant d'appeler la police, qui interpelle l'homme. Lors du procès qui se tenait ce vendredi, le procureur de la République de [Coutances](#) a évoqué « des faits de violence aggravée par deux circonstances - aux abords d'un établissement scolaire et avec usage ou menace d'une arme ».

[Nos articles sur l'école](#)

Sur place, une cellule psychologique a été mise en place, et une réunion a été organisée par la mairie et l'académie avec « des personnels formés pour la gestion de situations sensibles ». Les équipes et les parents essaient avant tout de « dédramatiser la situation », raconte Elise, une mère de deux élèves interrogée par France Bleu.